

Comme chacun de nous, je ne peux passer sous silence les 70 p. 100 de la population canadienne qui sont chômeurs ou touchent un revenu inférieur à \$4,000 par année. Il y a également ceux qui ne touchent que \$5,000 ou \$6,000 par année. Dans cette classe se trouvent également les agriculteurs, qui s'inquiètent du sort qui leur a été réservé et qui leur a été fait par l'administration actuelle.

Je me souviens, à cet égard, de la motion présentée par le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette), en mai 1967, laquelle visait à subventionner le prix du lait industriel de façon qu'il atteigne \$5 les 100 livres. On sait quelle fut la réponse. La motion fut rejetée, sous prétexte de manque de fonds.

Le 17 décembre 1970, je présentais un amendement au bill C-202, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse. L'amendement était assez simple, puisque je proposais le versement d'un montant mensuel de \$150 à toute personne âgée de 60 ans. Cet amendement fut jugé irrecevable par l'Orateur, sous prétexte qu'une telle mesure exigeait des déboursés par le gouvernement.

Si nous ne pouvons pas déboursier en faveur des personnes âgées, des retraités, je ne vois pas très bien comment nous pourrions le faire aujourd'hui pour majorer l'indemnité parlementaire.

A trois reprises, dans cette enceinte, j'ai préconisé l'établissement d'un revenu annuel garanti pour les Canadiens. Sous prétexte que cette mesure coûterait trop cher, les députés libéraux qui ont pris la parole à cette occasion se sont fait un devoir d'étouffer ces propositions, qui auraient apporté un peu de justice. Tous ceux qui veulent référer aux discours prononcés à ce sujet peuvent prendre connaissance des Débats du 2 octobre 1968, ainsi que de ceux du 20 avril 1970 et du 19 avril 1971, alors que j'ai présenté une motion à cet effet.

• (4.40 p.m.)

Dès mon élection au Parlement, à l'occasion du discours du trône, soit le 24 janvier 1966, je m'étais empressé de proposer un amendement visant à faire augmenter les allocations familiales. Une fois de plus, tous les députés libéraux présents se sont prononcés contre, encore pour la même raison: le manque d'argent.

Lorsque nous nous rendons compte qu'il existe 700,000 chômeurs au pays, et lorsque nous voyons quotidiennement, sous l'administration actuelle, des usines forcées de fermer leurs portes, que ce soit à La Tuque, Grand'Mère, Montréal, Saint-Hyacinthe, Québec ou Rimouski, nous ne pouvons faire autrement que de mettre en doute la formule utilisée par l'administration actuelle.

Lorsqu'on voit la jeunesse se chercher du travail partout au pays, on peut également douter de l'efficacité de l'administration actuelle.

Nous avons déjà connu une mauvaise époque, soit celle des années 1929 à 1939. De grands savants, à ce moment-là, avaient réussi à nous laisser croire que cela nous était un peu imputable, puisque nous étions des ignorants. Mais aujourd'hui, telle n'est pas la situation. La jeunesse craint l'avenir; elle doit attendre des jours meilleurs, elle doit attendre de recevoir ce que le parti libéral a à offrir. En fin de compte, chaque printemps, chaque automne, bref, chaque saison, le parti libéral s'exprime franche-

ment à la population canadienne en lui disant: «On n'a rien à vous offrir présentement, patientez!» Alors, la population attend, surtout les jeunes.

Si la population attend, surtout les jeunes, ce n'est pas parce qu'elle manque de formation, parce que tous savent que nous en sommes rendus à l'époque des chômeurs instruits.

Monsieur le président, l'administration d'un pays dépend toujours des dirigeants, et devant le fiasco de l'administration actuelle, il est clair que les administrateurs ne sont pas à la hauteur de la situation.

Il est ridicule de constater que la population canadienne manque de tout, parce qu'il y a trop de tout, et aussi longtemps qu'il en sera ainsi, je ne pourrai appuyer le bill présentement à l'étude.

Le 12 janvier 1969, le premier ministre actuel (M. Trudeau) déclarait, en Angleterre, que la formule économique qu'il caressait particulièrement était la formule communiste.

Monsieur le président, si les indemnités parlementaires sont augmentées comme le prévoit le bill, celle de \$45,000 que touche présentement le très honorable premier ministre sera portée à \$53,000. Je dirai qu'une rémunération aussi élevée n'est pas acceptable par un chef communiste.

A la page 34 de *Cité Libre* de mars 1954, sous le titre «Fluctuations économiques et méthodes de stabilisation», le premier ministre actuel disait, et je cite:

Le problème reste de savoir s'il n'y a pas d'autre limite au chômage que le fond de la misère.

La solution la plus obvie serait de niveler les revenus entre les différentes classes sociales, de façon à ce que les pauvres aient plus à dépenser, et les riches moins à épargner.

Monsieur le président, à mon avis, face à la misère des Canadiens, ce n'est pas le temps d'empocher, mais plutôt de partager. Aussi longtemps que les électeurs canadiens n'auront pas à leur disposition de meilleurs services de la part du gouvernement et des députés, des projets de loi comme le bill C-242 demeureront inacceptables.

[Traduction]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas à l'origine l'intention de prendre la parole à propos de ce bill et je ne retiendrai pas la Chambre plus de quelques minutes. Mon attitude sur ce projet de loi a déjà été exprimée par mes collègues les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis). Je conviens avec eux que le grand problème de notre société consiste à vaincre la pauvreté. Il me semble que ce bill ne correspond pas à cette fin. Franchement, j'aurais du mal à affronter les vieillards pensionnés et ceux qui ont tout juste de quoi vivre dans ma circonscription si j'appuyais cette mesure.

Il n'y a, j'en suis sûr, aucune objection de principe à ce qu'on augmente les traitements et les rémunérations des parlementaires, mais ce bill s'y prend mal et vient à contretemps. On peut trouver là un argument admirable et, de fait, il a été développé dans le rapport du comité consultatif des traitements et dépenses parlementaires présidé par M. Beaupré, en faveur d'une modification complète de l'usage touchant les dépenses et indemnités parlementaires. Une indemnité non taxée de \$6,000 ou \$8,000 pour les dépenses et dont les députés n'ont pas à